



L'heure des choix. Les crises qui secouent nos sociétés ne sont souvent que la manifestation de profonds malaises qui couvaient depuis longtemps et qui n'ont jamais été véritablement traités. Ce sont des moments que l'on doit impérativement saisir. **Le racisme systémique** est une réalité vécue et reconnue par bon nombre de nos contemporains. Plusieurs représentants d'entreprises connues ou moins connues ont exprimé leur soutien au mouvement « Black Lives Matter ». Ce n'est ni absurde ni déplacé. Car l'entreprise qui se dit responsable est également celle qui se sent concernée par les questions de société et qui a pleinement conscience de son appartenance à un écosystème global. C'est aussi celle qui sait reconnaître qu'elle peut avoir une responsabilité, même lointaine, dans la construction et la persistance d'un contexte général permettant l'émergence de telles situations.

Dans ce contexte, se taire, c'est accepter les « toxines » produites par le système et fertiliser le terrain qui favorise leur propagation. Mais parler et ne pas agir, c'est faire preuve d'hypocrisie et s'exposer à des effets boomerang. A ce titre, un [article](#) publié par la *Harvard Business Review* présente les dix engagements que toute entreprise devrait prendre pour faire progresser la justice raciale. C'est pourquoi **la prise en compte des enjeux de société devrait systématiquement imprégner les « raisons d'être »** qui se multiplient actuellement dans les entreprises. A condition, bien sûr, que tout cela dépasse le stade du slogan. Les crises sont donc de puissants révélateurs et le rappel brutal de réalités parfois enfouies. Il faut s'en saisir avec d'autant plus de conviction qu'elles font presque toujours émerger des visions de la société diamétralement opposées et qui s'affrontent. Les choix que l'on fait alors sont déterminants pour l'avenir.

CONTEXTES

Chaîne d'approvisionnement, Suisse

Entreprises responsables : les Suisses vont devoir choisir entre « l'initiative » et un contre-projet

En avril 2015, la Chancellerie fédérale suisse avait validé le dépôt d'une initiative populaire fédérale baptisée « Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement » ([voir IE](#)). Le but de cette initiative était **d'étendre le champ de responsabilité des entreprises** en matière de respect des droits humains et environnementaux à leurs filiales situées à l'étranger, ainsi qu'à leurs « *relations d'affaires* ». L'initiative prévoyait que les entreprises fassent preuve d'une **diligence raisonnable** et qu'elles soient tenues pour **responsables des dommages** causés par les sociétés qu'elles contrôlent en cas de manquement à ce devoir de diligence. Force est de constater que cette initiative a suscité d'intenses débats au sein des deux chambres constituant le Parlement suisse (le Conseil national et le Conseil des Etats). Ces débats ont mis en évidence de profonds désaccords internes, mais aussi des divergences entre les deux chambres parlementaires.

Tout cela a contribué à de nombreux reports ([IE n° 308](#)) et à l'élaboration de **deux contre-projets**. Les tenants de l'initiative étaient prêts à retirer leur texte si le contre-projet du Conseil national – bien que moins exigeant que l'initiative elle-même – était adopté. Mais **c'est celui du Conseil des Etats qui a finalement été choisi par la conférence de conciliation** le 4 juin 2020. Ce projet ne prévoit une obligation de diligence que pour les « minerais de conflit » (étain, tantale, tungstène, or) ou lorsque le recours au travail des enfants est fondé. Dans les autres cas, il suffira d'établir un simple rapport ou, le cas échéant, de mentionner les raisons pour lesquelles l'entreprise renonce à effectuer une gestion des risques. Rien n'est prévu si un

dommage est observé. Les porteurs de l'initiative et les organisations qui la soutiennent qualifient le texte adopté de « **contre-projet alibi** ». Les Suisses devront donc choisir, probablement en novembre, entre l'initiative déposée en 2015 et le contre-projet adopté par les deux chambres.

Climat, Corée du Sud

Corée du Sud : doutes sur la crédibilité du « Green New Deal »

Comme de nombreux pays, la Corée du Sud parle de « Green New Deal » pour qualifier le plan de reprise qui suit la crise sanitaire. Proposé avant les élections législatives d'avril, ce plan a fixé un objectif de « zéro émission nette » pour le pays d'ici à 2050, la fin du financement des centrales à charbon à l'étranger et l'introduction d'une taxe sur le carbone. **Une annonce récente prévoit un investissement de 12 900 milliards de wons** (9,5 milliards d'euros) au cours des deux prochaines années et la création de 133 000 emplois. Le plan comprend la rénovation des bâtiments publics, la création de forêts urbaines, le recyclage, l'établissement d'une fondation pour les énergies nouvelles et renouvelables, et la création de complexes industriels à faible émission de carbone pour réduire la dépendance aux combustibles fossiles. **Pour les militants écologistes, ces propositions** ne satisfont pas directement à l'engagement d'atteindre des émissions nettes nulles ou de mettre fin au financement du charbon, mais **ressemblent « à un reconditionnement de plans et de politiques déjà existants »**. Pour sa part, la majorité assure qu'il s'agit d'une première phase à court terme, conçue pour consolider l'économie après la crise du coronavirus. Elle affirme que le New Green Deal ne se résumera pas à d'anciennes politiques reconditionnées et **qu'un plan à plus long terme sera élaboré**. Pour l'heure, la Corée du Sud (11^e économie mondiale) est le 7^e plus grand émetteur de dioxyde de carbone au monde, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Le charbon représente 40 % environ du mix énergétique du pays et les énergies renouvelables moins de 6 %.

OUTILS, ANALYSES

Le monde des start-up. La chercheuse spécialisée dans la sociologie liée au monde du travail, Marion Flécher, a publié plusieurs textes sur les start-up, un milieu encore peu étudié. Les résultats de ses nouvelles recherches ont été présentés dans le [numéro 159](#) de la revue de la Dares, *Travail et emploi*. On y remarque **plusieurs caractéristiques** de ce milieu encore confidentiel : 80 % de l'échantillon étudié a un niveau bac + 5 ou plus (alors que, d'une manière générale, 7 % des créateurs d'entreprise ont accédé à ce niveau scolaire) ; 21 % sont issus d'écoles d'ingénieurs et 35 % d'écoles de commerce. On apprend aussi que la probabilité de lever des fonds est 2,4 fois plus importante pour les hommes que pour les femmes.

Climat, Pakistan, énergie

Le Pakistan se lancerait-il dans l'exportation d'énergie renouvelable ?

Sous l'effet d'une exploitation plus intense des ressources locales, la part du charbon dans le mix énergétique du Pakistan devrait augmenter sensiblement dans les années à venir. Elle pourrait ainsi atteindre 14 % du mix énergétique en 2025 et répondre à la forte demande de ce pays de plus de 210 millions d'habitants et qui a l'un des plus importants taux de natalité au monde. Les énergies renouvelables progresseraient, elles aussi, de manière substantielle : la production pourrait être multipliée par quatre et atteindre 20 % du bouquet énergétique en 2025 et une capacité installée située entre 8 GW et 9 GW. Elles deviendraient ainsi la deuxième source d'énergie derrière l'hydro-électricité, à égalité avec le gaz. Mais, signe des temps, le pays semble aussi avoir des ambitions sur le plan

international. Selon l'Agence nigérienne de presse, le chargé d'affaires de l'ambassade du Pakistan a rencontré le Premier ministre du pays le 2 juin dernier. A l'issue de la rencontre, il a fait savoir qu'un **consortium d'investisseurs pakistanais** était prêt à se rendre au Niger pour investir dans des projets d'énergie solaire et éolienne d'une capacité allant de 500 à 1 000 mégawatts.

ENGAGEMENT

Forêts, Brésil, banques

Les banques européennes sont impliquées dans la déforestation de l'Amazonie

L'élevage du bétail, en particulier l'élevage bovin, est devenu l'un des principaux facteurs de la destruction de la forêt amazonienne, l'un des poumons de la planète. Trois des principaux producteurs mondiaux de viande sont brésiliens : **Marfrig, Minerva, JBS**. Le quotidien *The Guardian*, l'organisation britannique Bureau of Investigative Journalism et le projet Uearthed ont réalisé une recherche sur ces trois sociétés cotées, recherche qui montre **leur implication dans la déforestation**. Le programme Trase – issu d'un partenariat entre le Stockholm Environment Institute et l'ONG Global Canopy – a ainsi révélé que les chaînes d'approvisionnement en bœuf destiné à l'exportation de JBS, Minerva et Marfrig étaient, chaque année, liées à près de 500 km² de déforestation au Brésil. Si les trois entreprises se défendent des accusations de déforestation et si elles affirment qu'elles ont pris des engagements et réalisé des investissements considérables pour contrôler le respect de l'environnement dans leur chaîne de valeur, elles admettent cependant qu'elles ne sont pas en mesure de maîtriser l'intégralité de leur chaîne d'approvisionnement et que des lacunes existent dans la traçabilité de leurs approvisionnements.

La recherche effectuée a également porté sur les soutiens financiers accordés aux trois entreprises. Elle montre que les banques et les sociétés de financement basées au Royaume-Uni leur ont fourni plus de 2 milliards de dollars entre 2013 et mai 2019 sous la forme d'une souscription à des emprunts obligataires, de prêts ou de participations au capital. Le montant accordé par les établissements situés dans les autres pays européens se monte à 2,1 milliards de dollars. **La banque britannique HSBC et la banque espagnole Santander** sont les principaux fournisseurs de capitaux des trois entreprises. D'autres établissements sont cités par les auteurs de la recherche, comme la **Deutsche Bank** et le **Crédit agricole**. Les banques ont déclaré qu'elles faisaient attention à la question de la déforestation dans leur stratégie et certaines d'entre elles ont engagé des discussions avec les trois sociétés à ce sujet. Si plusieurs banques ont indiqué qu'elles avaient constaté des améliorations et ne pensaient pas, pour le moment, mettre un terme à leur engagement financier, d'autres ont précisé qu'elles pourraient reconsidérer leur soutien si les progrès constatés étaient insuffisants.

Transparence, monde

Le CDP publie la liste des entreprises ne communiquant pas leurs données environnementales

La communication des informations extra-financières est parfois critiquée dans le sens où elle résulte d'une **démarche volontaire** pouvant conduire à une sélection de données uniquement favorables aux entreprises, données qui, de surcroît, ne sont pas toujours vérifiées. Mais la transmission de ces éléments est également une base déterminante pour l'analyse, surtout lorsqu'ils sont organisés selon des lignes directrices solides permettant les comparaisons. Depuis plusieurs années, le CDP collecte des informations auprès des entreprises sur les questions du climat, de l'eau et des forêts. Mais l'organisation – qui

revendique une intervention pour le compte de plus de 100 investisseurs gérant plus de 10 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion – cherche à augmenter son taux de collecte. Pour ce faire, **elle a publié une liste de 1 051 sociétés issues de 49 pays n'ayant pas communiqué certaines informations cruciales** sur ces thèmes. Parmi ces sociétés, on relève 40 entreprises françaises. Cette liste peut être un excellent outil pour les investisseurs pris individuellement, afin de mener des campagnes d'engagement auprès des entreprises, ne serait-ce que pour évaluer et améliorer le niveau de transparence de ces dernières.

Chaîne d'approvisionnement, travail forcé, TIC, mines. Alors que la pandémie de coronavirus poursuit sa propagation à travers le monde, désormais surtout dans les **pays en développement**, les ONG et les organisations syndicales continuent à lancer des alertes sur les conditions de travail dans certains secteurs d'activité. Le 11 juin, plusieurs organisations ont ainsi adressé aux entreprises intervenant dans les **mines de cobalt et de cuivre** en République démocratique du Congo une [lettre](#) les informant du fait que sur certains sites, les ouvriers avaient été contraints de rester confinés sur place dans des conditions sanitaires déplorable et/ou qu'ils n'avaient pas eu à leur disposition les équipements de protection adaptés à la situation sanitaire. De son côté, l'association KnowTheChain a publié le 8 juin dernier une nouvelle [étude comparant les politiques de quarante-neuf sociétés](#) du secteur des technologies de l'information et de la communication en matière de lutte contre le travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement. Il en ressort une note moyenne médiocre de 30 sur 100.

Droits de l'Homme au travail, Suisse, Brésil. L'association suisse Public Eye a réalisé une [enquête](#) sur les conditions de travail des personnes qui cueillent les oranges pour le compte de Louis Dreyfus. La situation n'est pas sans rappeler celle que dénonçait déjà [Réseau Solidarité](#) (aujourd'hui ActionAid France) il y a... 20 ans.

Régions sensibles, Birmanie, mines, biens industriels

Le matériel livré par des fournisseurs peut-il engager leur responsabilité sociétale ?

Jusqu'où la responsabilité élargie des entreprises va-t-elle ? Dès l'origine de ce mouvement, qui a pris son essor en Europe continentale il y a un quart de siècle environ, la question a été au centre des préoccupations. Au milieu des années 90, que les conditions de travail chez les sous-traitants des grands donneurs d'ordre puissent avoir un lien avec la responsabilité de ces derniers était loin d'être acquis. Aujourd'hui, cette approche ne fait plus guère de doute. Inscrite dans le droit français, elle fait l'objet d'une réflexion officielle au sein de la Commission européenne et peut, le cas échéant, donner lieu à des actions judiciaires ayant une dimension extraterritoriale. D'autres aspects de la responsabilité élargie des entreprises reviennent souvent dans les débats. **C'est le cas des relations commerciales établies avec des acteurs peu recommandables.** Cette attitude est critiquée par certains observateurs soit parce que ces relations permettent à ces acteurs de développer leurs moyens (et donc leur pouvoir de nuisance), soit parce que ces acteurs sont peu regardants sur les conditions sociales et environnementales entourant leurs activités, soit pour toutes ces raisons à la fois.

C'est aussi la question que pose l'organisation Swedwatch dans un [rapport](#) publié le 10 juin dernier. **La Birmanie est réputée pour ses gisements de pierres précieuses et de pierres fines.** Mais ce pays est toujours contrôlé par l'armée (qui bénéficie d'office de 25 % des sièges au Parlement). Il est aussi dénoncé sur le plan international pour le traitement infligé à la minorité des Rohingya et est, depuis plusieurs décennies, le théâtre de conflits armés entre le pouvoir central et certaines ethnies, comme les Kachin. Dans son rapport, Swedwatch fait observer que **l'Etat Kachin fournit 90 % de la production**

mondiale de jade. Elle souligne aussi que cette industrie est dominée par l'armée (Tatmadaw). Des groupes rebelles contrôlent également certaines mines afin de financer leur mouvement. Ce contexte alimente le conflit armé local et favorise les dommages collatéraux dont les populations civiles sont victimes, comme l'a souligné un rapport des Nations unies en 2019. L'organisation a également recensé le décès de plusieurs dizaines de mineurs à la suite de la rupture d'ouvrages miniers et de glissements de terrain. Par ailleurs, l'environnement (notamment le couvert forestier et les cours d'eau) a été gravement endommagé par l'exploitation sauvage des mines, etc.

Swedwatch accuse les principaux fournisseurs d'engins destinés aux mines de jade dans la région (l'américain Caterpillar Inc., le japonais Komatsu Ltd, le suédois Volvo AB) de ne pas avoir déployé de plan de vigilance à la hauteur des alertes sur les abus généralisés observés sur place. Pour ces entreprises, le fait que leur matériel ne soit pas directement impliqué dans des violations des droits humains les exonère de toute responsabilité. Mais l'appréciation de cette responsabilité ne dépend-elle pas aussi de la « respectabilité » des bénéficiaires et des effets induits par les activités auxquelles ce matériel a apporté son concours ?

ENTREPRISES

Cohésion sociale, France, Suède, monde

Les enjeux de société : pour les entreprises, un terrain d'expression à traduire en actes

La mondialisation des comportements et la résonance favorisée par les médias sociaux donnent à certains événements un retentissement planétaire. Ces mouvements peuvent regrouper des acteurs aux profils très variés, dont des **dirigeants d'entreprise**. Ces derniers semblent, à dire vrai, de plus en plus enclins à s'exprimer sur les phénomènes de société ([voir IE](#)). Il convient cependant de succomber avec prudence à cette tentation dans la mesure où, parallèlement, les observateurs, en particulier ceux issus de la société civile, sont de plus en plus exigeants et de moins en moins disposés à accepter l'existence de décalages entre le discours et la réalité ([IE n° 305](#)). C'est ce qui se produit aujourd'hui autour des protestations mondiales sur la question du racisme. **Plusieurs entreprises ont déclaré leur soutien au mouvement « Black Lives Matter ».**

Fredrika Gullfot, la dirigeante et fondatrice de Simris, une société suédoise cotée spécialisée dans les compléments alimentaires d'oméga-3 à base d'algue, ne s'est pas contentée de communiquer sur le sujet. **Elle a récemment déclaré qu'elle mettait un terme à ses achats d'encarts publicitaires sur Facebook et Instagram** (propriété de Facebook). Elle estime en effet que *« les développements actuels ont moralement rendu impossible [pour son entreprise] de continuer à nourrir une entité qui, par ailleurs, offre avec complaisance ses services en tant que principale plate-forme de propagande haineuse, de promotion de la violence et de désinformation [...] et qui s'est également révélée un catalyseur majeur du mouvement raciste. En refusant activement d'intervenir, Facebook a clairement fait connaître sa position »*. Sur ce dernier aspect, Fredrika Gullfot fait référence au refus de Facebook de diffuser un avertissement après le message du président américain sur les affrontements de Minneapolis déclenchés par la mort de George Floyd (*« When the looting starts, the shooting starts »*, *« Quand les pillages commencent, les tirs commencent »*). A l'inverse, Twitter avait « masqué » le message et prévenu les internautes que celui-ci enfreignait ses règles contre la glorification de la violence.

Pour une entreprise, intervenir sur le terrain du politique est finalement la suite logique d'une tendance qui vise à s'interroger sur son impact global, son utilité sociale, sa raison d'être et sa place dans

la société. Ce n'est cependant pas sans danger, car il faut être irréprochable. A la suite du message de soutien formulé le 1^{er} juin par L'Oréal vis-à-vis de la communauté noire, le mannequin activiste britannique Munroe Bergdorf a exprimé sa colère sur les réseaux sociaux et dénoncé l'hypocrisie du groupe. Ses propos faisaient référence à la résiliation de son contrat de mannequinat par l'entreprise en 2017. Cette dernière avait en effet estimé que l'article publié par Munroe Bergdorf qui dénonçait le racisme et la violence raciale des Blancs était contraire à ses valeurs. La franchise de Munroe Bergdorf n'a toutefois pas été vaine, puisque peu de temps après cette nouvelle intervention sur les réseaux sociaux, une conversation ouverte et constructive s'est engagée avec Delphine Viguière, présidente de la marque L'Oréal Paris. Cette dernière a déclaré qu'elle regrettait « le manque de dialogue et de soutien que la société [avait] manifesté à Munroe au moment de la résiliation [du contrat]. Nous aurions également dû faire davantage pour créer une conversation pour le changement, comme nous le faisons actuellement ». Après cet entretien, Munroe Bergdorf a également accepté la proposition qui lui a été faite de rejoindre le comité consultatif de L'Oréal au Royaume-Uni sur la diversité et l'inclusion.

Libertés individuelles, Etats-Unis, TIC

Les entreprises américaines prennent leurs distances avec la reconnaissance faciale

Les logiciels combinant l'intelligence artificielle et la reconnaissance faciale suscitent, depuis quelque temps, une importante polémique, surtout lorsqu'ils sont destinés aux forces de police. Les opposants à ces technologies affirment, preuves à l'appui, que leur utilisation aboutit à de sérieux biais, notamment lorsque ces logiciels sont appliqués aux populations noires, asiatiques ou aux femmes (voir IE). Ces soupçons de « partialité » ont d'ailleurs conduit le New Hampshire et la Californie, ainsi que plusieurs villes des Etats-Unis, à en interdire l'emploi par les forces de police (IE n° 306). Le mouvement mondial de révolte contre le racisme, déclenché par la mort de George Floyd le 25 mai dernier, a accentué le phénomène de rejet de ces technologies. Les entreprises qui les proposent prennent elles-mêmes leurs distances vis-à-vis de ces outils. Le 8 juin, la société IBM a déclaré qu'elle ne vendrait, ne développerait et n'engagerait plus de recherche sur les systèmes de reconnaissance faciale dans un futur proche. Le 10 juin, Amazon a annoncé un moratoire d'un an sur l'utilisation par la police de son très controversé dispositif Rekognition (voir IE). Et le 11 juin, le groupe Microsoft a, à son tour, assuré qu'il ne vendrait pas de technologie de reconnaissance faciale aux services de police des Etats-Unis tant qu'il n'y aurait pas de loi fédérale, fondée sur les droits humains, pour encadrer cette technologie.

Bulletin d'abonnement

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE																								
NOM/PRENOM																								
ADRESSE																								
CODE POSTAL/VILLE																								

Adressez vos commandes d'abonnement à :

CFIE, 19 rue des Trois Frères – 75018 Paris